

RAPPORT N° 421 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 7 JANVIER 2024

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 30 décembre 2023 au 6 janvier 2024 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au cours de cette période, au moins cinq (5) personnes ont été assassinées dans différentes localités du pays.

Le rapport déplore aussi le cas de trois (3) personnes qui ont été arbitrairement arrêtées en provinces de Bubanza et de Gitega.

1. Atteintes au droit à la vie

- Une information parvenue à SOS-Torture Burundi a révélé que dans la journée de vendredi 29 décembre 2023, le corps sans vie d'un homme connu sous le nom de Wilson Nduwimana a été retrouvé flottant sur les eaux de la rivière Buzimba, dans la zone de Gatete de la commune et province de Rumonge (sud-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, Wilson Nduwimana, une sentinelle des champs de palmiers situés autour de la rivière Buzimba, avait disparu depuis le 23 décembre 2023. Il a été assassiné par des individus qui n'ont pas été identifiés.

SOS-Torture Burundi demande à la police de Rumonge de mener une enquête minutieuse et approfondie en vue de découvrir les auteurs du meurtre de Wilson Nduwimana et les punir conformément à la loi.

- Dans la nuit de lundi 1^{er} janvier 2024, à 22 h 20 min, une femme connue sous le nom d'Edith Nizigiyimana a succombé à sa maladie à la prison centrale de Bujumbura (ouest du Burundi), communément appelée « Prison de Mpimba »,

après trois jours d'incarcération dans un état de santé critique par le procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Muha, Albert Bucumi.

Selon des témoins lors de son arrestation, Edith Nizigiyimana avait été conduite *manu militari* le vendredi 29 décembre 2023 à la prison de Mpimba à la suite d'une dette d'un montant de seize millions de francs burundais (16 000 000 Fbu) qu'elle devait à quatre autres femmes dans le cadre de leur tontine dénommée « SILC ». Elle avait été arrêtée la veille par la police sur l'injonction du procureur Albert Bucumi, à la suite d'une plainte déposée par ces quatre femmes, et avait passé la nuit au cachot de la police à Kinindo, en mairie de Bujumbura.

Les mêmes sources ont précisé que la victime a tenté en vain de convaincre Albert Bucumi qu'elle n'a pas pu payer la dette à terme échu à cause de sa maladie chronique d'asthme. Son mari a même offert une somme de quatre millions et demi de francs burundais (4 500 000 Fbu) en guise de paiement partiel de la dette et le véhicule familial comme garantie, mais cela n'a pas empêché le procureur Bucumi de décider la détention préventive de la victime, malgré son état de santé visiblement critique.

SOS-Torture Burundi déplore la violation persistante des droits des personnes privées de liberté par des préposés de l'Etat à travers les différentes structures carcérales du Burundi. Dans le cas d'espèce, le procureur Albert Bucumi a délibérément violé Constitution du Burundi (art. 19) qui formellement interdit de placer en détention une personne accusée d'une dette civile, étant donné qu'il n'y a pas d'infraction au sens de la loi pénale. En effet, l'article 11 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques auquel renvoie la Constitution du Burundi stipule clairement que « *Nul ne peut être emprisonné pour la seule raison qu'il n'est pas en mesure d'exécuter une obligation contractuelle* ».

Elle demande à l'autorité judiciaire, en l'occurrence la ministre de la justice Domine Banyankimbona, de veiller au respect scrupuleux des droits des détenus,

y compris le droit à la santé, et de prendre des sanctions administratives exemplaires contre le procureur Albert Bucumi, sans préjudice d'une action pénale intentée contre lui pour être puni conformément à la loi pénale.

- Dans la nuit de mardi 2 janvier 2024 vers 19 h 20 min, le Major de police Japhet Mukeshimana a été assassiné à coups de machettes par des individus non identifiés sur la colline de Nkanka de la zone de Muzye, en commune de Giharo de la province de Rutana (sud-est du Burundi).

Selon des sources locales, Japhet Mukeshimana est tombé dans une embuscade des individus non identifiés alors qu'il se trouvait dans son champ de palmiers à huile qu'il avait acheté tout récemment. Il a alors succombé à plusieurs coups de machettes portés sur sa tête.

Les mêmes sources ont révélé que des habitants de la localité soupçonnent des Imbonerakure d'être des auteurs de l'assassinat du Major de police Japhet Mukeshimana, ancien rebelle du PALIPEHUTU-FNL¹ d'Agathon Rwaso, pour se venger de trois des leurs qu'il venait d'arrêter dans le cadre d'une enquête sur le meurtre d'un jeune homme de 23 ans, Josué Irangabiye, tué par ces Imbonerakure.

SOS-Torture Burundi dénonce un regain de criminalité imputée aux Imbonerakure dans la commune de Giharo et demande une enquête minutieuse et approfondie pour identifier les auteurs de l'assassinat du Major de police Japhet Mukeshimana et les traduire devant la justice.

- Dans la matinée de jeudi 4 janvier 2024, le corps sans vie d'une jeune femme veuve connue sous le nom d'Eliane Kwizerimana, âgée de 30 ans, a été sauvagement assassinée à son domicile après avoir été collectivement violée par des individus non identifiés sur la sous-colline de Rubuye de la colline de

¹ Parti pour la Libération du Peuple Hutu-Forces Nationales de Libération.

Mparambo I, en commune de Rugombo de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins de la découverte macabre, le corps égorgé de la victime qui laisse derrière elle trois enfants gisait dans une mare de sang. La victime était toute nue, son sous-vêtement se trouvant à côté de son corps ensanglanté.

- Dans la nuit de jeudi 4 janvier 2024 vers 21 heures, un jeune homme connu sous le nom d'Alfred Mpawenayo a été tué à coups de couteau par des individus non identifiés sur la colline de Kabere, en commune de Mabayi de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, Alfred Mpawenayo a été poignardé au niveau de la poitrine alors qu'il s'apprêtait à franchir le portail de son domicile en provenance d'un bistro de la localité.

SOS-Torture Burundi déplore un regain de criminalité à travers plusieurs localités du pays, plus particulièrement en province de Cibitoke et demande aux autorités judiciaires et policières de mener des enquêtes approfondies pour identifier les auteurs de ces crimes et les punir conformément à la loi.

2. Atteintes au droit à la liberté de mouvement : arrestations et détentions arbitraires

- Dans la journée de lundi 1^{er} janvier 2024, deux anciens réfugiés en provenance du Rwanda, Rémy Minani et Jérémie Nijimbere, ont été arbitrairement arrêtés en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi). Ils sont également membres du parti MSD (Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie) qui a été suspendu depuis 2017 après avoir été accusé de soutenir le mouvement Résistance pour un Etat de Droit (RED-Tabara).

Selon des témoins, Rémy Minani a été arrêté en commune de Bubanza tandis que Jérémie Nijimbere l'a été en commune de Musigati. Les deux hommes venaient de passer quelques mois au Burundi après plusieurs années d'exil au Rwanda.

Les mêmes sources précisent que, depuis leur retour au Burundi, les mouvements de ces deux hommes étaient constamment surveillés par des Imbonerakure, une ligue des jeunes affiliée au parti au pouvoir, le CNDD-FDD².

SOS-Torture Burundi déplore que la double arrestation s'inscrive dans la résurgence de tensions politiques et diplomatiques entre le Burundi et le Rwanda à la suite du récent discours sulfureux du président Evariste Ndayishimiye accusant le Rwanda, sans preuve, de soutenir le mouvement RED-Tabara, après sa récente attaque revendiquée dans la localité de Gatumba.

- Dans l'avant-midi de jeudi 4 janvier 2024 vers 11 h 45 min, Providence Ntirabampa, secrétaire national chargé de la sécurité, de la communication et des relations extérieures au sein du parti Congrès National pour la Liberté (CNL), a été arbitrairement arrêté par Venant Ndayishimiye, responsable du Service National de Renseignement (SNR) en province de Gitega (centre du Burundi) qui l'a ensuite conduit vers une destination inconnue.

Selon des sources locales, Providence Ntirabampa a été arrêté sans mandat à son service au bureau de l'ONG JICA (Agence japonaise de coopération internationale). Cette arrestation a fait suite aux menaces qui ont été postées par des personnes anonymes sur son compte X l'accusant de médire d'une faction de membres du CNL qui se sont rebellés contre l'autorité d'Agathon Rwaso en tant que président du parti.

SOS-Torture Burundi a appris que Providence Ntirabampa a été libéré le même jour à la tombée de la nuit, après avoir été interrogé sur un compte X d'un certain

²Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie.

Ruberitwari Melchior dont il avait été soupçonné, sans preuve, d'en être propriétaire.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.